

Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le

ID : 063-216304519-20230328-2023_007-BF



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2023_007

Date de la convocation
22/03/2023

Date d'affichage
22/03/2023

Nombres de
Conseillers:
Présents : 7
En exercice : 10
Votants : 9

A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 6.04.2023

Publication ou
notification le :
7.04.2023

Le Maire,
Martine BONY



L'an deux mil vingt trois le : 28 Mars
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine,
RANDANNE Caroline, MM : BALLET Sébastien, BEAUDONNAT Luc, FERRY
Denis, PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin
Absents : ayant donné procuration : MM : FAUGERAS Florent à Mme
RANDANNE Caroline, MILLIROUX Julien à M. PIQUET Loïc
Excusés :

Secrétaire de la séance : Mme BEAUDONNAT Sandrine

Objet de la délibération :

Approbation des Comptes Administratifs 2022 Commune

Madame le Maire présente au conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2022 du budget de la Commune. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population.

En application de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire quitte la séance.

Le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

Monsieur Loïc PIQUET, premier adjoint est élu président de séance.

Monsieur Loïc PIQUET, premier adjoint :

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2022 du budget de la Commune, dressé par Madame le Maire,
- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés par le tableau ci-joint.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-14 et L. 2121-31,

Vu les documents budgétaires adoptés par délibération du conseil municipal au cours de l'exercice 2021,

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le

ID : 063-216304519-20230328-2023_007-BF



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2022 du budget de la Commune.

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY



DELIBERATION

(1) DU CONSEIL MUNICIPAL
(1) DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITE
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Nombre de membres en exercice

10

Nombre de membres présents ..

7

Nombre de suffrages exprimés ..

9

VOTES : Contre

0

Pour

9

Date de convocation : 12.03.2023

Séance du 28 Mars 2023 à 20 heures

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Loïc Piquet, 1^{er} Adjoint administratif de l'exercice 2022, dressé par M. Tony DAKRA (3) NAKRA, délibérant sur le compte le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL - COMMUNE

Résultats reportés		27 001,49	20 963,09			6 038,40
Opérations de l'exercice	331 842,99	379 555,52	199 989,54	258 392,90	531 832,53	637 948,42
TOTAUX	331 842,99	406 557,01	220 952,63	258 392,90	531 832,53	643 986,82
Résultats de clôture		74 714,02		37 640,27		112 154,29
Restes à réaliser			69 500,00	14 320,00	69 500,00	14 320,00
TOTAUX CUMULÉS	331 842,99	406 557,01	290 452,63	272 712,90	601 332,53	658 306,82
RÉSULTATS DÉFINITIFS		74 714,02	17 739,73			56 974,29

COMPTE ANNEXE POUR		Envoyé en préfecture le 06/04/2023 Reçu en préfecture le 06/04/2023 Publié le ID : 063-216304519-20230328-2023_007-BF									
Résultats reportés											
Opérations de l'exercice											
TOTAUX											
Résultats de clôture											
Restes à réaliser											
TOTAUX CUMULÉS											
RÉSULTATS DÉFINITIFS											

ayer les mentions inutiles.
onseil municipal, conseil d'adminis-
ation ou comité.
laire ou Président.
es « dépenses » et les « recettes »
oivent être inscrites sur les lignes
opérations de l'exercice » et « restes
réaliser ».
es « déficits » et les « excédents »
oivent être inscrits sur les lignes
résultats reportés », « résultats de
ôture » et « résultats définitifs ».

COMPTÉ ANNEXE POUR

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)

COMPTE ANNEXE POUR

[illegible]

- 2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations : MM. les membres du conseil municipal.



Pour expédition conforme,

Le Président:
Loïc PIQUET, 1^{er} Adjoint.

Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le

ID : 063-216304519-20230328-2023_007-BF



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2023_008

Date de la convocation
22/03/2023

Date d'affichage
22/03/2023

Nombres de
Conseillers:
Présents : 8
En exercice : 10
Votants : 10

A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 6.04.2023

Publication ou
notification le :
7.04.2023

Le Maire,
Martine BONY



L'an deux mil vingt trois le : 28 Mars
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine,
RANDANNE Caroline, MM : BALLEST Sébastien, BEAUDONNAT Luc, FERRY
Denis, PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin

Absents : ayant donné procuration : MM : FAUGERAS Florent à Mme
RANDANNE Caroline, MILLIROUX Julien à M. PIQUET Loïc

Excusés :

Secrétaire de la séance : Mme BEAUDONNAT Sandrine

Objet de la délibération :

Approbation des Comptes de Gestion 2022 Commune

Après la présentation des budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des Restes à recouvrer et l'état des Restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- Déclare que le compte de gestion de la Commune, dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY



Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2023_009

Date de la convocation
22/03/2023

Date d'affichage
22/03/2023

Nombres de
Conseillers:

Présents : 7
En exercice : 10
Votants : 9

A l'unanimité

Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 6.04.2023

Publication ou
notification le :
7.04.2023

Le Maire,
Martine BONY



L'an deux mil vingt trois le : 28 Mars

le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine,
RANDANNE Caroline, MM : BALLEST Sébastien, BEAUDONNAT Luc, FERRY
Denis, PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin

Absents : ayant donné procuration : MM : FAUGERAS Florent à Mme
RANDANNE Caroline, MILLIROUX Julien à M. PIQUET Loïc
Excusés :

Secrétaire de la séance : Mme BEAUDONNAT Sandrine

Objet de la délibération :

Approbation des Comptes Administratifs 2022 Service Eaux et Assainissement

Madame le Maire présente au conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2022 du budget Service Eaux et Assainissement. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population.

En application de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire quitte la séance.

Le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

Monsieur Loïc PIQUET, premier adjoint est élu président de séance.

Monsieur Loïc PIQUET, premier adjoint :

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2022 du budget Service Eaux et Assainissement, dressé par Madame le Maire,
- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés par le tableau ci-joint.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-14 et L. 2121-31,

Vu les documents budgétaires adoptés par délibération du conseil municipal au cours de l'exercice 2022,

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le

ID : 063-216304519-20230328-2023_009-BF



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2022 du budget Service Eaux et Assainissement de Vernines.

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY



DELIBERATION

(1) DU CONSEIL MUNICIPAL

(1) DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITE

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Nombre de membres en exercice

10

Nombre de membres présents ..

7

Nombre de suffrages exprimés ..

9

VOTES : Contre

0

Pour

9

Date de convocation : 22.03.2023

Séance du 28 mars 2023 à 20 heures

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M^r Loïc Piquet, 1^{er} Adjoint administratif de l'exercice 2022, dressé par M^{me} Bony Nakhle (3) Nakhle, délibérant sur le compte le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL SERVICE EAUX ET ASSAINISSEMENT

Résultats reportés					65 191,79	191 655,81
Opérations de l'exercice	86 516,41	126 068,58	40 064,45	43 991,65	126 580,86	130 060,23
TOTAUX	86 516,41	212 532,60	40 064,45	109 183,44	126 580,86	321 716,04
Résultats de clôture						
Restes à réaliser				69 118,99		195 138,19
TOTAUX CUMULÉS	86 516,41	212 532,60	40 064,45	109 183,44	176 580,86	321 716,04
RÉSULTATS DÉFINITIFS				19 118,99		145 138,19

COMPTE ANNEXE POUR

Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS						

avec les mentions inutiles.
conseil municipal, conseil d'administration ou comité.
aire ou Président.
as « dépenses » et les « recettes »
sont être inscrites sur les lignes
opérations de l'exercice » et « restes
réaliser ».
is « déficits » et les « excédents »
sont être inscrites sur les lignes
résultats reportés », « résultats de
clôture » et « résultats définitifs ».

Envoyé en préfecture le 06/04/2023
Reçu en préfecture le 06/04/2023
Publié le
ID : 063-216304519-20230328-2023_009-BF

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)

COMPTE ANNEXE POUR

Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS						

COMPTE ANNEXE POUR

Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS						

- 2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- 5°

Ont signé au registre des délibérations : MM. les membres du Conseil Municipal

Cachet



Pour expédition conforme,

Le Maire

Loïc Riquet, M. Adjoint

[Signature]

Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le

ID : 063-216304519-20230328-2023_009-BF



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2023_010

Date de la convocation
22/03/2023

Date d'affichage
22/03/2023

Nombres de
Conseillers:
Présents : 8
En exercice : 10
Votants : 10

A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 6.04.2023

Publication ou
notification le :
7.04.2023

Le Maire,
Martine BONY



L'an deux mil vingt trois le : 28 Mars
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine,
RANDANNE Caroline, MM : BALLEST Sébastien, BEAUDONNAT Luc, FERRY
Denis, PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin
Absents : ayant donné procuration : MM : FAUGERAS Florent à Mme
RANDANNE Caroline, MILLIROUX Julien à M. PIQUET Loïc
Excusés :

Secrétaire de la séance : Mme BEAUDONNAT Sandrine

Objet de la délibération :

Approbation des Comptes de Gestion 2022 Service Eaux et Assainissement

Après la présentation des budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des Restes à recouvrer et l'état des Restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- Déclare que le compte de gestion du Service Eaux et Assainissement, dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme



Le Maire Martine BONY

Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2023_011

Date de la convocation
22/03/2023

Date d'affichage
22/03/2023

Nombres de
Conseillers:
Présents : 8
En exercice : 10
Votants : 10

L'an deux mil vingt trois le : 28 Mars
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine,
RANDANNE Caroline, MM : BALLEST Sébastien, BEAUDONNAT Luc, FERRY
Denis, PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin
Absents : ayant donné procuration : MM : FAUGERAS Florent à Mme
RANDANNE Caroline, MILLIROUX Julien à M. PIQUET Loïc
Excusés :

Secrétaire de la séance : Mme BEAUDONNAT Sandrine

A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0

Objet de la délibération :

Approbation de l'Affectation du Résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 - Commune

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat à la clôture Exercice 2021	Part Affectée à l'Investissement	Résultat à la clôture Exercice 2022	Reste à Réaliser 2022	Solde des Restes à Réaliser	Chiffre à prendre en compte pour l'Affectation de Résultat
INVEST	- 20 963,09 €		58 403,36 €	69 500,00 € 14 320,00 €	- 55 180,00 €	- 17 739,73 €
FONCT	122 577,58 €	95 576,06 €	47 712,53 €			74 714,02 €

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 6.04.2023

Publication ou
notification le :
7.04.2023
Le Maire,
Martine BONY



Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet
de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste
toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement
(déficit) de la section d'investissement),

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

**EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL
CUMULE AU 31/12/2022**

74 714,02 €

Affectation obligatoire :

A la couverture d'autofinancement
et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)

17 739,73 €

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le

ID : 063-216304519-20230328-2023_007-BF



Solde disponible affecté comme suit :

Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)

56 974,29 €

TOTAL AFFECTE au c/ 1068 :

17 739,73 €

DEFFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022

- €

Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY



Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2023_012

Date de la convocation
22/03/2023

Date d'affichage
22/03/2023

Nombres de
Conseillers:

Présents : 8
En exercice : 10
Votants : 10

A l'unanimité

Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mil vingt trois le : 28 Mars
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine,
RANDANNE Caroline, MM : BALLEST Sébastien, BEAUDONNAT Luc, FERRY
Denis, PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin
Absents : ayant donné procuration : MM : FAUGERAS Florent à Mme
RANDANNE Caroline, MILLIROUX Julien à M. PIQUET Loïc
Excusés :

Secrétaire de la séance : Mme BEAUDONNAT Sandrine

Objet de la délibération :

Approbation de l'Affectation du Résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 - Service Eau et Assainissement

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat à la clôture Exercice 2021	Part Affectée à l'Investissement	Résultat à la clôture Exercice 2022	Reste à Réaliser 2022	Solde des Restes à Réaliser	Chiffre à prendre en compte pour l'Affectation de Résultat
INVEST	65 191,79 €		3 927,20 €	50 000,00€	- 50 000,00 €	19 118,99 €
FONCT	126 464,02 €		- 447,83 €			126 016,19 €

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire

le : 6.04.2023

Publication ou
notification le :
7.04.2023

Le Maire,
Martine BONY



Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet
de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste
toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement
(déficit) de la section d'investissement),

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

**EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL
CUMULE AU 31/12/2022**

126 016,19 €

Affectation obligatoire :

A la couverture d'autofinancement
et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)

- €

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)

126 016,19 €

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le

ID : 063-216304519-20230328-2023_009-BF



TOTAL AFFECTE au c/ 1068 :

- €

DEFFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022

- €

Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY



Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

Envoyé en préfecture le 06/04/2023
Reçu en préfecture le 06/04/2023
Publié le
ID : 063-216304519-20230328-2023_013-DE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2023_013

Date de la convocation
22/03/2023

Date d'affichage
22/03/2023

Nombres de
Conseillers:
Présents : 8
En exercice : 10
Votants : 10

A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 6.04.2023

Publication ou
notification le :
7.04.2023

Le Maire,
Martine BONY



L'an deux mil vingt trois le : 28 Mars
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine,
RANDANNE Caroline, MM : BALLET Sébastien, BEAUDONNAT Luc, FERRY
Denis, PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin
Absents : ayant donné procuration : MM : FAUGERAS Florent à Mme
RANDANNE Caroline, MILLIROUX Julien à M. PIQUET Loïc
Excusés :

Secrétaire de la séance : Mme BEAUDONNAT Sandrine

Objet de la délibération :

Taux d'Imposition 2023

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que ce dernier doit voter les
taux d'imposition 2023 pour les taxes locales.

Madame le Maire rappelle les réformes fiscales, à savoir

- qu'il n'y a plus lieu de voter un taux d'imposition pour la taxe d'habitation
sur les résidences principales, qui a été supprimée progressivement et
compensée par la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés
bâties augmentant le taux communal de la taxe foncière sur les propriétés
bâties dès 2021,
- qu'il y a lieu, en 2023, de voter le taux de la taxe d'habitation sur les
résidences secondaires (THRS) et de la taxe sur les logements vacants,
- qu'il y a lieu de voter le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et
de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

* Fixe le taux de fiscalité locale pour l'année 2023 comme suit :

- > Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33,69 %
- > Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 71,03 %
- > Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants :
6,88 %

* Demande à Madame le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à
l'exécution de cette décision

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY





Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2023_014

Date de la convocation
22/03/2023

Date d'affichage
22/03/2023

Nombres de
Conseillers:

Présents : 8

En exercice : 10

Votants : 10

L'an deux mil vingt trois le : 28 Mars

le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine,
RANDANNE Caroline, MM : BALLEST Sébastien, BEAUDONNAT Luc, FERRY
Denis, PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin

Absents : ayant donné procuration : MM : FAUGERAS Florent à Mme
RANDANNE Caroline, MILLIROUX Julien à M. PIQUET Loïc

Excusés :

Secrétaire de la séance : Mme BEAUDONNAT Sandrine

A l'unanimité

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Objet de la délibération :

Budget Primitif 2023 - Commune

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2023 de la
Commune, dont le montant
de la section de fonctionnement s'élève à 465 436,38 €
et celui de la section d'investissement à 152 850,00 €.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 6.04.2023

Publication ou
notification le :
7.04.2023

Le Maire,
Martine BONY



Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY



Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le

ID : 063-216304519-20230328-2023_015-BF



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2023_015

Date de la convocation
22/03/2023

Date d'affichage
22/03/2023

Nombres de
Conseillers:

Présents : 8
En exercice : 10
Votants : 10

A l'unanimité

Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 6.04.2023

Publication ou
notification le :
7.04.2023

Le Maire,
Martine BONY



L'an deux mil vingt trois le : 28 Mars
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine,
RANDANNE Caroline, MM : BALLEST Sébastien, BEAUDONNAT Luc, FERRY
Denis, PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin

Absents : ayant donné procuration : MM : FAUGERAS Florent à Mme
RANDANNE Caroline, MILLIROUX Julien à M. PIQUET Loïc
Excusés :

Secrétaire de la séance : Mme BEAUDONNAT Sandrine

Objet de la délibération :

Budget Primitif 2023 - Service Eaux et Assainissement

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2023 du
Service Eaux et Assainissement de la Commune de Vernines, dont le
montant

de la section de fonctionnement s'élève à 199 274,19 €
et celui de la section d'investissement à 125 419,99 €.

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY



